

# Compte rendu de la séance du 16 mars 2018

Secrétaire(s) de la séance:

Virginie KOESSLER

## Ordre du jour:

1. Approbation du projet d'ordre du jour
2. Approbation du P.V. de la séance du 15 décembre 2017
3. Adoption du compte administratif 2017 du budget communal
4. Adoption du compte de gestion 2017 du budget communal
5. Affectation du résultat du budget communal
6. Adoption du compte administratif 2017 du budget eau
7. Adoption du compte de gestion 2017 du budget eau
8. Affectation du résultat du budget eau
9. Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet de 22 h par semaine et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet de 30 h par semaine
10. Prévisions budgétaires 2018 : Presbytère - Rue de la Forêt - Eglise
11. Demandes de subventions :
  - Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin (C.E.M.O.E.67)
  - MFR de Saint-Dié
  - Association française des sclérosés en plaques
  - Association Euterpe d'Urmatt
12. O.N.F. : coupe prévisionnelle délibéré en date du 15/12/2017 n° DE\_2017\_31
13. Circulation rue de la Libération et rue des Acacias
14. Divers

## Délibérations du conseil:

### Adoption du compte administratif communal 2017 ( DE 2018 01)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par MORITZ Christine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	62 398.91			109 268.29	62 398.91	109 268.29
Opérations exercice	179 310.87	285 952.46	371 303.08	447 655.19	550 613.95	733 607.65
Total	241 709.78	285 952.46	371 303.08	556 923.48	613 012.86	842 875.94
Résultat de clôture		44 242.68		185 620.40		229 863.08
Restes à réaliser	56 200.00	20 000.00			56 200.00	20 000.00
Total cumulé	56 200.00	64 242.68		185 620.40	56 200.00	249 863.08
Résultat définitif		8 042.68		185 620.40		193 663.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### Adoption du compte de gestion communal 2017 ( DE 2018 02)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Affectation du résultat du budget communal ( DE 2018 03)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 185 620.40**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	109 268.29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>76 352.11</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>185 620.40</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>185 620.40</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

**B.DEFICIT AU 31/12/2017**

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

**Adoption du compte administratif 2017 budget eau ( DE 2018 04)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par MORITZ Christine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		41 608.00		23 504.06		65 112.06
Opérations exercice	3 174.96	8 955.00	79 825.04	46 455.10	83 000.00	55 410.10
<b>Total</b>	<b>3 174.96</b>	<b>50 563.00</b>	<b>79 825.04</b>	<b>69 959.16</b>	<b>83 000.00</b>	<b>120 522.16</b>
Résultat de clôture		47 388.04	9 865.88			37 522.16
Restes à réaliser						
<b>Total cumulé</b>		<b>47 388.04</b>	<b>9 865.88</b>			<b>37 522.16</b>
<b>Résultat définitif</b>		<b>47 388.04</b>	<b>9 865.88</b>			<b>37 522.16</b>

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Adoption du compte de gestion 2017 budget eau ( DE 2018 05)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

### Affectation du résultat du budget eau ( DE 2018 06)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**déficit de -9 865.88**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	23 504.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-33 369.94</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2017</b>	<b>-9 865.88</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2017</b>	<b>-9 865.88</b>
Déficit résiduel à reporter - budget primitif (ligne 002 - fonctionnement dépenses)	-9 865.88

### Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet de 22 h par semaine et création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe à temps non complet de 30 h par semaine ( DE 2018 07)

En raison de besoins supplémentaires d'heure de travail de notre agent d'entretien Sandrine Holtz, dans le grade d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe qui effectue actuellement en annualisation 22 h par semaine, les heures de travail passeront à 30 h par semaine en annualisation à compter du 1er avril 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**décide** qu'à compter du 1er avril 2018 le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet créé par délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2016 fixant le temps de travail à 22 h sera supprimé et le poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet fixant le temps de travail à 30 h par semaine sera créé.

A partir du 1er avril 2018 Madame Sandrine HOLTZ passera au régime général et non plus local et sera affiliée à la C.N.R.A.C.L et non plus à l'IRCANTEC.

### Prévisions budgétaires 2018 : Presbytère, rue de la Forêt, église ( DE 2018 08)

#### **Presbytère :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de faire estimer le bien par les services de France Domain afin d'avoir un aperçu approximatif du prix de vente. Ce point sera remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine séance dès réception de l'estimation.

#### **Rue de la Forêt :**

Le Sivom Bruche Hasel a prévu des travaux d'assainissement sur le tronçon non assainis de cette rue. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'effectuer des travaux de voirie à cette occasion (prévisions budgétaires sur l'eau)

#### **Eglise :**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de procéder à la remise en état des accès dans le clocher de l'église par l'entreprise Bodet

### Demandes de subventions ( DE 2018 09)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

#### **de ne pas allouer de subvention :**

- au Comité d'Entente pour le Mémorial des Opérations Extérieures dans le Bas-Rhin (C.E.M.O.E. 67)
- à l'association française des sclérosés en plaques

#### **d' allouer une subvention**

- de 50 euros à la Maison familiale rurale de Saint Dié
- de 50 euros à l'Association Euterpe d'Urmatt

### O.N.F. : coupe prévisionnelle délibérée en date du 15/12/2017 n° DE 2017 31 ( DE 2018 10)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir la déliération prise en date du 15/12/2017 n° DE\_2017\_31.

Par contre pour l'année 2019, aucune coupe ne sera acceptée en raison de nombreux arbres fragilisés et tombés lors des derniers coups de vents sur le territoire de la commune.

### Circulation rue de la Libération et rue des Acacias ( DE 2018 11)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

#### **décide :**

- de déplacer le panneau sens interdit rue de la Gare (entrée de Muhlbach) et le placer à la hauteur de la boulangerie
- de mettre en place un miroir ainsi qu'un panneau STOP Impasse de la Bruche
- de mettre en place un passage pour piéton entre la boulangerie et les garages
- de mettre en place un panneau "cedez le passage" ou "STOP" à hauteur du pont du lavoir rue de la rivière en montant de la rue des Seigneurs (à voir la réglementation avec l'entreprise)

### Demande d'autorisation pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la station d'épuration de Niederhaslach comprenant le déplacement du point de rejet

présentée par le Syndicat Mixte Bruche-Hasel - Arrêté préfectoral d'autorisation (DE 2018 12)

Madame le Maire porte à connaissance aux membres du Conseil du document transmis par la Préfecture concernant cette autorisation. Le texte intégral peut être consulté par toute personne intéressée à la Préfecture du Bas-Rhin et en mairie de Niederhaslach ou consultable sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.